

Contacts : Brian J. Santa Barbara
 Directeur du marketing
 +1 212 309 6251
 bsantabarbara@morganlewis.com

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

**MORGAN LEWIS S'APPRETE A OUVRIR UN BUREAU A PARIS,
RENFORCANT SA PRESENCE EN EUROPE.**

LONDRES, 1^{er} avril 2004 – Morgan Lewis a annoncé aujourd'hui, qu'avec l'accord du barreau de Paris, le cabinet allait ouvrir un bureau dans la capitale française. Jean Leygonie et 14 autres avocats du cabinet français réputé, De Pardieu Brocas Maffei & Leygonie, envisagent de rejoindre les rangs de Morgan Lewis. Avec une clientèle de premier plan et une vaste expérience dans de multiples secteurs, la nouvelle équipe renforcerait de manière spectaculaire les services européens de Morgan Lewis, en particulier dans les domaines du droit des sociétés, des fusions et acquisitions, des nouvelles technologies, du contrôle des concentrations et du droit de la concurrence, ainsi que du droit du travail.

Jean Leygonie, avocat spécialiste du droit des sociétés, fort de trois décennies d'expérience et d'un groupe d'avocats actifs, spécialisés en droit de la concurrence, prendrait la direction du bureau parisien tel que nous l'envisageons. Il serait rejoint par trois associés du cabinet De Pardieu, qui sont tous des avocats très réputés dans leurs domaines de compétences respectifs : Anne Tolila, spécialisée dans les fusions et acquisitions, les souscriptions privées et le droit des valeurs mobilières ; Florence Guthfreund-Roland, experte en droit des télécommunications, de la technologie et du commerce électronique ; et François Vergne, spécialiste de droit du travail. Le groupe, qui travaille ensemble depuis environ 10 ans, a tout d'abord exercé au sein du très réputé cabinet parisien Moquet Borde, avant de passer, en 1999, chez De Pardieu.

Le bureau parisien de Morgan Lewis constituerait la quatrième implantation de la société en Europe, après Londres, Francfort et Bruxelles. Notre bureau à Paris, qui fonctionnerait en qualité de succursale du Cabinet multinational londonien de la société, porterait le nombre total de nos implantations dans le monde à 18, employant plus de 1 200 avocats.

« Nous sommes extrêmement heureux que M. Leygonie et ses remarquables confrères aient choisi de rejoindre Morgan Lewis », a déclaré Francis M. Milone, président de Morgan Lewis. « Il s'agit d'une équipe exceptionnellement équilibrée et soudée. Grâce à l'ampleur et à la profondeur de leurs compétences, ils constituent une équipe à même de répondre à une large gamme des besoins de nos clients en France et en Europe. Nous souhaitons également proposer à cette clientèle très prestigieuse l'éventail complet de nos services. »

M. Leygonie a affirmé : « Nous estimions que le moment était venu d'explorer de nouvelles opportunités avec un cabinet susceptible de proposer à nos clients un éventail de services réellement international. Morgan Lewis a su s'acquérir une solide réputation auprès du monde des affaires, celle d'un cabinet de niveau international en matière de droit de la concurrence, également renommé dans toute l'Europe en matière de contentieux. Nous partageons la vision mondiale ambitieuse des dirigeants de la société, de même que leur engagement en matière d'excellence et leur vision du travail en équipe. Pour nous, il s'agit d'une évolution naturelle. »

L'arrivée de ces 15 avocats, ainsi que l'ouverture du nouveau bureau parisien de la société, s'inscrivent dans la perspective de la croissance stratégique de Morgan Lewis, laquelle, au cours de ces deux dernières années, est passée par l'intégration d'avocats des anciens cabinets Brobeck, Zevnik Horton and Pennie & Edmonds, et s'est traduite par l'ouverture de bureaux à San Francisco, Palo Alto, Irvine, Chicago et Boston.

Morgan, Lewis & Bockius LLP

Avec plus de 1 200 avocats, répartis dans 17 bureaux, Morgan Lewis propose un service identique d'un secteur ou d'un bureau du cabinet à un autre. Cabinet d'avocats international totalement intégré, spécialisé dans de multiples domaines, Morgan Lewis apporte une aide à ses clients en liaison avec l'ensemble de leurs besoins juridiques, depuis les décisions quotidiennes courantes, jusqu'aux questions et contentieux internationaux les plus complexes. Pour en savoir plus au sujet des services proposés par Morgan Lewis, ainsi que des domaines de spécialisation du cabinet, veuillez visiter le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.morganlewis.com.

À propos du groupe spécialisé Affaires Morgan Lewis

Constitué de près de 300 avocats, répartis dans 13 bureaux, les avocats de Morgan Lewis spécialisés en matière d'affaires et de finances se concentrent sur les fusions et acquisitions (y compris les associations à risques communs, les ventes d'unités et les alliances stratégiques), les questions et restructurations financières, les valeurs mobilières (y compris les émissions d'actions de société privées, les offres sur le marché boursier et les émissions obligataires) et la fiscalité. Sa clientèle va de sociétés figurant au classement *Fortune 500*, à des sociétés de marchés émergents, en passant par des banques d'investissement. Le plus récent classement des cabinets capitaux et dette établi par Thomson Financial Securities Data plaçait la société à la première place mondiale en

matière de placement initial par des émetteurs américains, en qualité de conseil juridique de l'émetteur, et faisait d'elle le numéro un américain, pour les placements initiaux, toujours en tant que conseil juridique de l'émetteur. En 2003, *Corporate Control Alert* a placé Morgan Lewis parmi les leaders dans son tableau de résultats conseils en fusions et acquisitions, pour des transactions portant sur une valeur de 100 millions d'USD ou plus.

À propos du groupe spécialisé Droit du travail – Emploi de Morgan Lewis

Avec plus de 200 avocats spécialistes de droit du travail, le groupe spécialisé Droit du travail – Emploi de Morgan Lewis offre à ses clients un savoir-faire et des compétences reconnus lui permettant de régler n'importe quel type de questions de droit du travail, depuis le conseil international jusqu'aux contentieux en matière de droit du travail, en passant par les relations au sein de l'entreprise. Au nombre des avocats du groupe figurent l'ancien président de la Section droit du travail de l'American Bar Association, des membres du Collège des avocats en droit du travail et de l'emploi, ainsi que des associés reconnus pour leur excellence professionnelle dans le classement *Best Lawyers in America*.

À propos du groupe spécialisé Ententes et Concurrence de Morgan Lewis

Le groupe spécialisé Ententes et Concurrence de Morgan Lewis est l'un des plus importants et des plus diversifiés de la planète. Se distinguant par l'ampleur et l'importance de son savoir-faire, par l'étendue de sa base de connaissances, ainsi que par ses capacités internationales, Morgan Lewis propose tout le spectre des services en matière de contrôle des concentrations, du consulting préventif au conseil en liaison avec des questions de défense complexes touchant à des contentieux mettant en jeu la société même.

Les avocats du groupe spécialisé Ententes et Concurrence guident leurs clients concernant chaque type de problème en matière antitrust auxquels sont confrontés des clients de Morgan Lewis dans le cadre de l'Union européenne. Le cabinet procède au dépôt de pièces en liaison avec des fusions et d'autres opérations, obtient des autorisations à la fois de la Commission européenne et des autorités nationales de la concurrence, défend des clients accusés d'infractions en matière de contrôle des concentrations, assure des missions de conseil en matière antitrust, rédige des projets de contrat, engage des poursuites contre des parties représentées/tiers dans le cadre de fusions, négocie avec les instances compétentes en matière de contrôle des concentrations et, de manière générale, s'assure que les opérations commerciales des clients sont conformes aux dispositions du droit de la concurrence en vigueur, et ne sont pas indûment entravées par celle-ci.